



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole Du 14 au 20 mars 2010

FICHE D'INFORMATION N° 6

Prudence est mère de sûreté

Prudence est mère de sûreté, dit le proverbe. Et c'est particulièrement vrai en agriculture, où la machinerie et les comportements imprévisibles du bétail peuvent avoir des conséquences funestes, voire mortelles.

« La prévention à la ferme : je m'y engage! » est le thème de la campagne canadienne sur la sécurité à la ferme, qui s'échelonne sur trois ans et comporte trois volets. Cette année, la campagne mettra l'accent sur la planification, avec des tournées d'inspection et des plans de sécurité. La deuxième année, il sera question de l'exploitation agricole, notamment de la mise en œuvre, de la documentation et de la formation. La troisième et dernière année, axée plus précisément sur la sécurité, portera sur les évaluations, l'amélioration et la mise au point des systèmes de sécurité.

La campagne sur la planification, d'une durée d'un an, sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole, du 14 au 20 mars 2010. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) dirigent les activités de la Semaine en collaboration avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« Une gestion efficace de la sécurité ne prend pas nécessairement beaucoup de temps. En fait, elle n'exige habituellement que quelques moments de réflexion, fait remarquer le président de la FCA, Laurent Pellerin. Or, ces quelques minutes de réflexion peuvent nous éviter toute une vie de regrets. »

Les mesures qui servent à prévoir les problèmes et à prévenir ou à réduire au minimum leurs conséquences figurent parmi les plus efficaces et les plus profitables qu'un agriculteur puisse prendre. Ce processus de réflexion nécessite à la fois une compréhension du travail et la volonté de faire de la sûreté une priorité. Pour vous aider dans ce processus, pensez aux lettres I.C.C.

I pour IDENTIFIER

Les employeurs ont besoin d'une procédure simple pour recenser périodiquement les dangers sur les lieux de travail. Une bonne façon de procéder consiste à faire participer les travailleurs, car ce sont eux

qui en général connaissent le mieux les éléments problématiques. Par exemple, la direction et les travailleurs peuvent inspecter périodiquement les lieux de travail et les équipements afin d'identifier ensemble les dangers. On peut aussi impliquer les travailleurs dans la recherche de solutions. Ils seront ainsi plus enclins à appuyer activement l'application des solutions choisies.

C pour CORRIGER

Le risque est une mesure de la probabilité qu'un incident se produise et de la gravité probable des blessures qu'il peut entraîner. Il peut être élevé, moyen ou faible. L'évaluation des niveaux de risque permet à l'employeur de distinguer les dangers qui nécessitent une action immédiate de ceux qui peuvent être corrigés plus tard moyennant certains contrôles. Une évaluation périodique aide aussi l'employeur à planifier son temps et ses ressources en vue d'effectuer les réparations et l'entretien requis.

C pour CONTRÔLER

Après avoir déterminé la priorité d'un risque, l'employeur, de concert avec ses travailleurs, doit établir des mesures de contrôle ou des mécanismes pour réduire ce risque au minimum. Idéalement, on ira à la source du problème, afin d'éliminer le danger complètement ou d'isoler les travailleurs du danger. Il pourra s'agir de remplacer une substance dangereuse par une qui ne l'est pas, d'isoler les travailleurs du danger, d'installer des dispositifs de sûreté sur des équipements existants, de revoir l'organisation du travail ou d'acheter de l'équipement neuf. S'il se révèle impossible d'éliminer un danger ou de le contrer adéquatement, mais que le processus de travail doit néanmoins être maintenu, les équipements de protection individuelle représentent une solution de dernier recours. En réalité, les mesures de contrôle sont souvent une combinaison de plusieurs types de contrôle. Une fois les mesures de contrôle nécessaires apportées, il faudra surveiller la situation et effectuer des inspections périodiques pour s'assurer qu'elles donnent les résultats escomptés et ne créent pas de risques additionnels.

La FCA, l'ACSA, FAC et AAC veulent que les agriculteurs canadiens se disent : « La prévention à la ferme : je m'y engage! » et qu'ils pensent aux lettres I.C.C. pour aider à résoudre les problèmes et assurer la sécurité dans leur ferme.

- 30 -

Pour les médias francophones:

Diane Wreford, Directrice des communications et du développement
Tél : 204-275-8874 Courriel : dwreford@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Consultant T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca

*** **Des photos et des dessins humoristiques** pour accompagner cet article peuvent être téléchargés gratuitement du site www.casa-acsa.ca.

Pour télécharger cet article, allez au www.casa-acsa.ca ou au www.cfa-fca.ca.